

La croissance des taux de salaire négociés au Québec en 2007

Les résultats de l'année



La croissance des taux de salaire négociés au Québec en 2007

Les résultats de l'année

par Alexis Labrosse*

** Alexis Labrosse est agent de recherche en relations du travail à la Direction de l'information sur le travail du ministère du Travail du Québec.*

La banque de données sur les taux de salaire négociés est sous sa responsabilité. Il est assisté de France Harvey et de Céline Turcotte, également de cette direction.



Le ministère du Travail publie les résultats de son étude annuelle sur l'indice de croissance des taux de salaire négociés au Québec. Le Ministère estime que les taux de salaire payés aux 221 654 travailleurs visés dans les 192 conventions renouvelées en 2007 devraient connaître, au cours de la durée des conventions négociées, une hausse annuelle moyenne de l'ordre de 3,1 %.

Cette hausse moyenne de salaire est la plus haute observée au cours des dix dernières années. Elle est en progression de 1,8 point de pourcentage par rapport à celle enregistrée en 2006, laquelle avait été alors de l'ordre de 1,3 %.

Lorsque l'on tient compte des prévisions du taux d'inflation pour cette période, selon le Mouvement Desjardins, l'étude du Ministère révèle que les renouvellements intervenus en 2007 auraient toutefois entraîné, pour les salariés concernés par la durée totale des clauses de leurs conventions, une hausse salariale réelle de l'ordre de 0,9 %.

Par ailleurs, lorsque l'on considère l'ensemble des conventions en vigueur à la fin de l'année 2007, et non pas seulement les derniers renouvellements intervenus cette année-là, l'analyse du Ministère indique alors que les 733 417 salariés touchés dans 927 conventions auraient reçu, en 2007, une hausse salariale moyenne de 2,3 %. En comparaison, ces mêmes chiffres s'établissaient à 2,4 % l'année précédente (2006).

Précisons enfin que la période couverte par les clauses salariales des conventions renouvelées, de plus de 36 mois, est d'une durée moyenne de 76 mois, en baisse de trois mois par rapport à celle observée en 2006. – L.P. (2008-05-14)

Table des matières

Les résultats de l'année	4
Les changements apportés au fichier des conventions collectives au cours de l'année 2007	5
Les principales conventions collectives ajoutées au fichier au cours de l'année 2007	5
La croissance salariale observée dans les renouvellements de convention collective intervenus en 2007	5
La durée d'application des clauses salariales.....	7
La croissance nominale et réelle des taux de salaire selon la catégorie de salariés.....	8
La répartition des salariés par classe d'augmentation de taux de salaire	10
L'évolution des taux de salaire négociés	11
Le taux de croissance des salaires négociés par secteur d'activité économique.....	11
La croissance salariale dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur	12
Selon le secteur d'origine (privé ou public)	14
Selon le secteur d'activité économique.....	14
Conclusion	15
Annexe A	17
Annexe B	18
Notes techniques	20
1. Types de mesure.....	20
2. Unités de négociation	20
3. Classes salariales	21
4. Taux de salaire versé	22
5. Méthodes de calcul	22
6. Révision des données.....	24

Liste des tableaux et graphiques

- Tableau 1.1 Hausses salariales obtenues par les employés syndiqués au Québec au cours de 2007, en pourcentage
- Tableau 1.2 Croissance du taux de salaire versé en cours de convention selon la durée de la clause salariale – Renouvellements intervenus en 2007, en pourcentage
- Tableau 1.3 Ventilation du taux de croissance annuel moyen, nominal et réel, du salaire versé en cours de convention – Renouvellements intervenus en 2007, en pourcentage
- Tableau 1.4 Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine, 2000-2007, en pourcentage
- Tableau 2.1 Variation annuelle du taux de salaire versé aux salariés syndiqués au Québec – Ensemble des conventions collectives en vigueur, 2002-2009, en pourcentage
- Tableau 2.2 Variation annuelle du taux de salaire versé aux employés syndiqués selon le secteur d'activité économique – Ensemble des conventions collectives en vigueur, 2002-2009, en pourcentage
- Graphique 1 Distribution en pourcentage des salariés selon le taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention au Québec – Renouvellements intervenus en 2007
- Graphique 2 Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention au Québec, selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 1998-2007, en pourcentage
- Graphique 3 Évolution annuelle du taux de salaire versé aux employés syndiqués du Québec, selon le secteur d'origine, 2002-2009, en pourcentage

Annexe A

- Tableau A.1 Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 1998-2007, en pourcentage
- Tableau A.2 Nombre de conventions collectives et de travailleurs visés selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 1998-2007

Annexe B

- Tableau B.1 Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention, selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine, par année de renouvellement, 2000-2007, en pourcentage
- Tableau B.2 Taux de croissance annuel moyen du salaire versé aux employés syndiqués selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine – Ensemble des conventions collectives en vigueur, 2002-2009, en pourcentage

Les résultats de l'année

Les clauses salariales contenues dans les conventions collectives québécoises déposées à la Commission des relations du travail du Québec et au ministère du Travail depuis le 1^{er} avril 2007 ainsi que certaines conventions de compétence fédérale visant des salariés au Québec sont l'objet de la présente étude. L'univers d'analyse retenu est composé des conventions collectives des secteurs privé et public, de 100 salariés et plus regroupant des cols bleus et de 50 salariés et plus pour les cols blancs. De plus, la croissance des taux de salaire est basée sur les taux versés aux salariés¹ appartenant à la classe d'emploi modal dans chaque convention collective, c'est-à-dire la classe d'emploi où il y a la plus forte proportion de salariés². Lorsqu'une classe d'emploi modal comprend plusieurs taux de salaire fondés sur l'expérience ou le mérite, le taux maximum est utilisé dans le calcul des indicateurs. Les détails concernant la méthode et les concepts utilisés sont décrits dans les notes techniques à la dernière section.

Les données analysées par le ministère du Travail montrent que les renouvellements de convention collective survenus au cours de 2007 ont entraîné une hausse annuelle moyenne de 3,1 % des taux de salaire pour l'ensemble de la durée d'application des clauses salariales (tableau 1.1). Ces statistiques ont été compilées à partir de 192 renouvellements visant 221 654 salariés. Par ailleurs, le tableau 1.3 montre que les renouvellements de convention collective se sont concentrés dans le secteur privé³ où l'on retrouve 90,6 % des conventions concernées, représentant 56,7 % des salariés visés. Les conventions collectives renouvelées en 2007 dans ce secteur ont affiché une hausse annuelle moyenne de 2,7 %, comparativement à 3,6 % pour celles du secteur public. De fait, les hausses salariales moyennes négociées dans les conventions renouvelées en 2007 sont supérieures de plus de 2 points de pourcentage à celles de l'année 2006 (1 %).

	Secteur		Ensemble des salariés
	Public	Privé	
Renouvellements intervenus en 2007			
Croissance annuelle moyenne en cours de convention	3,6	2,7	3,1
Ensemble des conventions collectives en vigueur			
Taux d'augmentation annuelle à la fin de l'année	2,2	2,5	2,3

Source : ministère du Travail du Québec.

Dans l'univers complet de notre étude, à savoir toutes les conventions collectives qui comportaient des clauses salariales en vigueur à la fin de l'année 2007, soit 927 conventions collectives, on constate que 733 417 salariés ont obtenu une hausse salariale de 2,3 % en comparaison de 2,4 % l'année précédente (tableau 2.1). Toujours dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur à la fin de 2007, les salariés du secteur privé, qui représentent environ 37 % de l'effectif total, ont obtenu une hausse salariale de 2,5 %, alors que ceux du secteur public ont reçu une augmentation de 2,2 % (tableau 1.1).

1. Les taux de salaire versés aux salariés en « période de probation » ne sont pas inclus dans cette analyse.
2. Les emplois modaux dans les conventions renouvelées en 2007 regroupaient 24,1 % de l'ensemble des salariés couverts par les unités de négociation. Le ratio des emplois modaux sur le nombre total d'emplois visés par les conventions varie toutefois d'un secteur à l'autre (tableau 1.3). Ainsi, il atteint plus de 40 % dans le secteur privé comparativement à seulement 2,2 % dans le secteur public.
3. Contrairement au secteur privé, les conventions collectives du secteur public comptent pour une faible proportion de l'ensemble des conventions renouvelées (9,4 %) mais regroupent une grande part (43,3 %) du total des salariés visés.

Les changements apportés au fichier des conventions collectives au cours de l'année 2007

Pendant l'année 2007, le ministère du Travail a ajouté à sa base de données 270 clauses salariales de conventions collectives. De ce nombre, seulement 7 constituent des premières conventions qui en étaient donc à leurs clauses salariales initiales⁴. Par ailleurs, les clauses salariales de 263 renouvellements de convention collective ont été traitées au cours de l'année, dont 192 signés en 2007. Le deuxième trimestre à lui seul a entraîné l'ajout de 83 dossiers au fichier. De ce nombre, 2 étaient des premières conventions collectives.

Les principales conventions collectives ajoutées au fichier au cours de l'année 2007

Voici la liste des conventions collectives touchant 500 salariés et plus dont les clauses salariales ont été ajoutées à la base de données du Ministère en 2007 :

NOM DE L'EMPLOYEUR	NOMBRE DE SALARIÉS
Comité patronal de négociation des commissions scolaires francophones (CPNCSF)	90 205
Association de la construction du Québec	45 060
Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec	22 908
Association des constructeurs routes et grands travaux du Québec	14 077
Association de la construction du Québec	10 547
Alcoa ltée	1 620
Université Laval	1 250
Mabe Canada inc.	1 188
Comité patronal de négociation des commissions scolaires anglophones (CPNCSA)	1 115
Olymel société en commandite (S.E.C.)	1 044
Université Laval (professionnels de recherche)	786
Corp. TD biomédicale du Québec	770
SSQ société d'assurance vie inc.	650
MANAC inc.	577
Aliments Prince S.E.C., div. Bacon America inc.	550
Olymel S.E.C.	502
Société du groupe d'embouteillage Pepsi	500
Association patronale centres de la petite enfance (CPE)	500

La croissance salariale observée dans les renouvellements de convention collective intervenus en 2007

Dans la présente section, la croissance salariale dans les conventions collectives renouvelées en 2007 est analysée au moyen d'un indicateur mesurant la hausse annuelle moyenne des taux de salaire pour la durée de l'entente collective.

4. Il faut mentionner qu'il n'est pas possible de calculer l'augmentation annuelle moyenne pour la durée totale des conventions de première génération, car elles ne contiennent pas de taux de croissance pour la première année.

Rappelons que l'augmentation annuelle moyenne obtenue par les salariés québécois visés par un renouvellement en 2007 est de l'ordre de 3,1 % (tableau 1.1), ce qui représente plus de 2 points de pourcentage de plus que la croissance observée dans les conventions renouvelées en 2006. La croissance salariale pour 2007 a été calculée à partir de 192 renouvellements de convention collective, touchant 221 654 salariés.

La durée d'application des clauses salariales

Les données présentées au tableau 1.2, concernant les renouvellements intervenus en 2007, montrent que la durée moyenne des clauses salariales est de 57 mois, soit 19 mois de moins que la durée moyenne observée en 2006⁵. Cela s'explique par la proportion beaucoup moins élevée (53,1 % en 2007 contre 93,1 % en 2006) des salariés visés par un renouvellement ayant une durée de plus de 36 mois.

Les conventions collectives de plus de 36 mois (135), communément appelées de longue durée, regroupent 117 787 salariés, soit 53,1 % de l'ensemble des salariés visés par un renouvellement en 2007. La croissance salariale annuelle moyenne dans ces conventions s'établit à 3,2 %, soit 0,2 point de pourcentage de plus que dans les conventions de 36 mois ou moins⁶. La durée moyenne de ces ententes est de 76 mois, comparativement à 79 en 2006.

Tableau 1.2								
Croissance du taux de salaire versé en cours de convention selon la durée de la clause salariale								
— Renouvellements intervenus en 2007, en pourcentage								
	Ensemble	Moins de 12	12	13 à 23	24	25 à 35	36	Plus de 36
Taux de croissance (%)								
Annuel moyen¹	3,1	0,0	5,1	2,4	-1,9	2,2	3,0	3,2
<i>En première année</i>	3,2	0,0	5,1	3,1	-3,7	2,2	3,0	3,4
<i>En deuxième année</i>	3,3	-	-	-0,1	2,2	2,5	2,9	3,7
<i>En troisième année</i>	3,5	-	-	-	-	1,5	2,9	4,1
Durée moyenne (mois)	57	7	12	18	24	32	36	76
Nombre de conventions	192	1	5	1	3	5	42	135
Nombre de salariés	221 654	110	1 688	110	461	1 557	99 941	117 787

Source : ministère du Travail du Québec.

Par ailleurs, 42 conventions ont été renouvelées en 2007 pour une durée de 36 mois. Ces dernières touchent 99 941 salariés et comprennent une augmentation moyenne de salaire de 3 % par année. Finalement, seulement 15 conventions collectives contiennent une clause salariale inférieure à 36 mois (3 926 salariés).

5. Cette donnée ne figure dans aucun des tableaux du présent document.

6. Voir note 5.

La croissance nominale et réelle des taux de salaire selon la catégorie de salariés

Le tableau 1.3 présente la croissance nominale et réelle des salaires dans les conventions renouvelées en 2007 selon la catégorie de salariés, le secteur d'origine, le type de produits ainsi que la taille de l'unité de négociation.

La croissance des taux de salaire nominaux

L'ensemble des salariés visés par les renouvellements est composé à 55,6 % de cols bleus. Ces derniers ont bénéficié d'une augmentation moyenne de 2,7 % par année de leur taux de salaire. Quant aux cols blancs, leur taux de croissance salariale s'élève à 3,5 % par année.

Par ailleurs, les salariés du secteur public qui ont renouvelé leur convention collective en 2007, dont une copie a été déposée et analysée, ont obtenu une hausse annuelle moyenne de 3,6 % de leurs salaires. Ces renouvellements représentent 18 ententes, soit moins du dixième (9,4 %) de l'ensemble des conventions collectives renouvelées, mais visent 96 055 salariés (43,3 %). En 2007, on remarque que, sur les 18 conventions du secteur public recensées et renouvelées, 14 concernent le secteur provincial.

	Règlements dont l'emploi modal est connu				Croissance du taux de salaire		Proportion de salariés à l'emploi modal (%)
	Conventions		Salariés		Nominal	Réel ¹	
	Nombre	(%)	Nombre	(%)	(%)	(%)	
Ensemble des salariés	192	100	221 654	100	3,1	0,9	24,1
Cols bleus	152	79,2	123 200	55,6	2,7	0,3	40,7
Cols blancs	40	20,8	98 454	44,4	3,5	1,7	3,4
Sans indexation	172	89,6	213 766	96,4	3,1	1	23,8
Avec indexation	20	10,4	7 888	3,6	2,1	-0,2	32,2
Secteur public	18	9,4	96 055	43,3	3,6	1,7	2,5
Municipal	4	2,1	491	0,2	1,9	0,1	61,5
Provincial	14	7,3	95 564	43,1	3,6	1,7	2,2
Fédéral	-	-	-	-	-	-	-
Secteur privé	174	90,6	125 599	56,7	2,7	0,3	40,7
<i>Type de produits</i>							
Biens	104	54,2	115 609	52,2	2,8	n/d	40,3
Services	70	36,5	9 990	4,5	2,2	n/d	45
<i>Taille de l'unité</i>							
500 salariés et plus	13	6,8	99 993	45,1	2,9	n/d	39,6
200 à 499 salariés	37	19,3	10 413	4,7	2,2	n/d	45,1
Moins de 200 salariés	124	64,6	15 193	6,9	2	n/d	44,9

1. Le taux de salaire réel est calculé à l'aide de l'Indice des prix à la consommation pour le Québec. Le programme de simulation qui estime ce taux ne tient pas compte à ce jour des années ultérieures à 2012. Cela ne concerne toutefois qu'environ 1 % de l'ensemble des conventions en vigueur au 31 décembre 2007, s'appliquant à 2,4 % du total des salariés. Cependant, pour les renouvellements intervenus en 2007, ce problème est concentré dans le secteur privé et nous contraint à ne pas diffuser les données relatives au taux de salaire réel, ventilées par type de produits et par taille d'unité de négociation pour ce secteur.

Source : ministère du Travail du Québec.

Ce secteur regroupe différentes activités, dont l'enseignement et les services de santé. Le secteur de l'éducation a enregistré 7 renouvellements visant 4 124 salariés. Il s'agit, dans 6 cas, d'unités de négociation présentes dans des universités (3 009 salariés). L'autre convention a été signée par le Comité patronal de négociation des collèges et touchait 1 115 salariés. Dans le secteur de la santé et des services sociaux, une convention a été renouvelée en 2007 (90 205 salariés).

Le sous-groupe des entreprises publiques québécoises n'a connu qu'un seul renouvellement, soit la Société des loteries du Québec, regroupant 323 salariés. Quelques organismes relevant de l'administration publique québécoise ont également renouvelé leur convention collective en 2007, soit le Musée des beaux-arts de Montréal ainsi que le Centre communautaire juridique, du même endroit.

Finalement, dans le groupe des organismes de l'administration publique locale, les villes de Gatineau, Saguenay, Sept-Îles et Saint-Hyacinthe ont procédé à des renouvellements visant un total de 491 salariés.

Quant au secteur privé, les conventions renouvelées en 2007 ont généré des hausses annuelles moyennes de 2,7 %. Cependant, on note une hausse plus marquée dans le cas de la production de biens (2,8 %) que dans celui des services (2,2 %).

De plus, les employés faisant partie de petites unités de négociation (moins de 200) ont obtenu une hausse moyenne qui s'est chiffrée à 2 %, comparativement à 2,2 % pour les unités de négociation de taille moyenne (200 à 499) et à 2,9 % pour les unités de grande taille (500 et plus).

Enfin, notons que les clauses d'indexation au coût de la vie étaient présentes dans seulement 20 conventions renouvelées en 2007, visant 7 888 salariés. Ces travailleurs qui disposaient d'une clause de protection contre la hausse des prix ont obtenu une hausse moyenne de 2,1 % par année en dollars courants. Les 213 766 syndiqués sans clause d'indexation ont, pour leur part, reçu une augmentation moyenne de 3,1 %. Il semble donc que ce type de clause n'est pas nécessairement profitable dans un contexte où l'inflation n'est pas suffisamment élevée pour l'activer. De fait, plusieurs clauses de ce type ne deviennent actives qu'à partir d'un seuil minimum de croissance de l'inflation.

La croissance des taux de salaire réels

Le tableau 1.3 présente la croissance des taux de salaire réels pour la durée des conventions renouvelées en 2007. Ce taux mesure la variation nette des taux de salaire, ajustée des effets de l'inflation qui agissent négativement sur le pouvoir d'achat des salariés. L'évolution de l'indice des prix à la consommation établi pour l'ensemble du Québec est utilisée pour ajuster les salaires nominaux de chacune des conventions dans le but d'obtenir les hausses réelles.

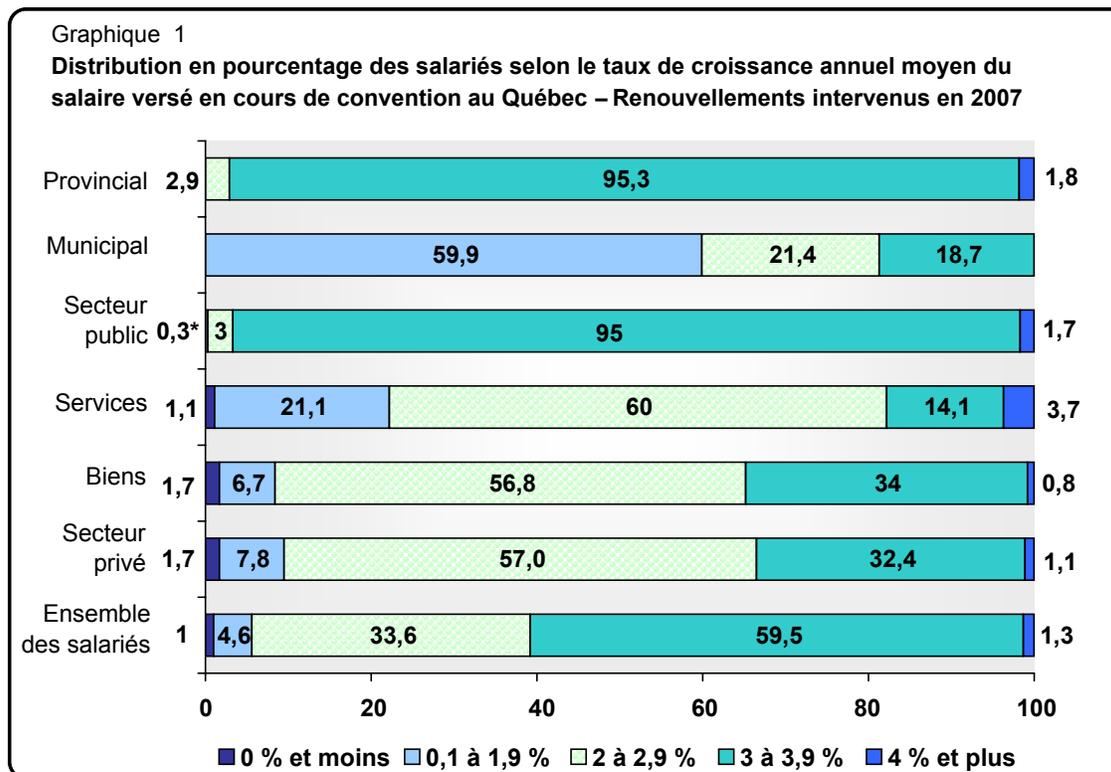
Une fois pris en compte les effets de l'inflation, nous constatons que les clauses salariales de l'ensemble des conventions renouvelées en 2007 procurent un gain réel de 0,9 % aux salariés visés pour la durée totale de ces clauses. C'est donc dire que, selon les prévisions⁷, les hausses nominales de salaire prévues dans les conventions sont légèrement supérieures au taux de croissance de l'inflation durant la période couverte par les clauses salariales.

Le secteur public est celui qui contribue le plus à cette hausse réelle des taux de salaire. Nous observons ainsi un taux de croissance réel de 1,7 % dans ce secteur, comparativement à 0,3 % dans le secteur privé.

7. Les prévisions d'inflation du Mouvement Desjardins sont utilisées pour les périodes s'étendant au-delà des données disponibles auprès de Statistique Canada. En l'occurrence, les prévisions de l'institution financière, pour le Québec, se situent à 1,7 % en 2008, 2,2 % en 2009, 2,3 % en 2010, 2,5 % en 2011 et 2,1 % en 2012.

La répartition des salariés par classe d'augmentation de taux de salaire

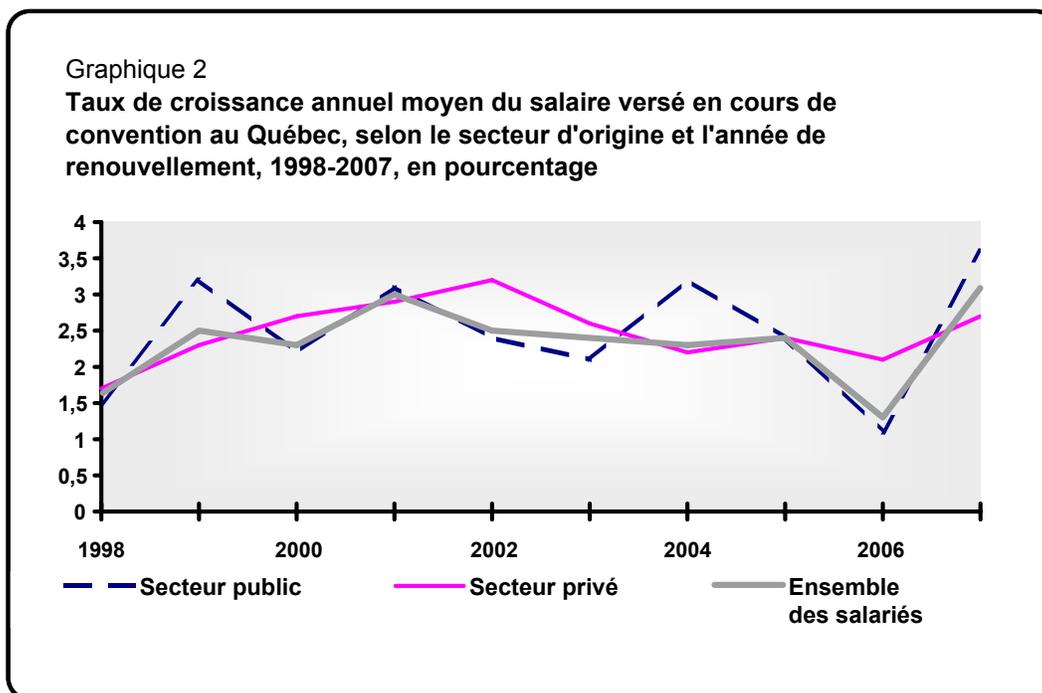
La répartition en pourcentage des salariés selon le niveau de croissance du taux de salaire négocié dans les renouvellements de 2007 apparaît au graphique 1.



La majorité des salariés, soit 59,5 %, a ainsi obtenu des augmentations annuelles variant de 3 à 3,9 % par année. Cette classe d'augmentation annuelle rassemble la quasi-totalité (95 %) des salariés du secteur public et près du tiers (32,4 %) de ceux du secteur privé. Dans le cas de ce dernier secteur, la majorité (57 %) des salariés profitera d'une hausse annuelle se situant entre 2 et 2,9 %. Par ailleurs, c'est dans le sous-secteur des services que l'on trouve la plus grande part de salariés (3,7 %) dans la tranche d'augmentation de 4 % et plus, comparativement à seulement 0,8 % dans le sous-secteur des biens et 0 % dans le secteur municipal. Enfin, seulement 1 % des salariés ont subi un gel ou une diminution salariale dans les règlements intervenus en 2007. Ces derniers appartenaient tous au secteur privé.

L'évolution des taux de salaire négociés

Le graphique 2 illustre l'évolution, depuis 1998, des taux de croissance annuelle des salaires par année de renouvellement et selon le secteur d'origine. De façon générale, on remarque une tendance à la hausse entre 1998 et 2001, alors qu'entre 2001 et 2005 les taux de croissance de l'ensemble des salariés étaient plutôt stagnants avec une légère tendance à la baisse. L'année 2006 est marquée par un creux, si bien qu'elle présente les plus faibles taux de croissance (1,3 % pour l'ensemble des salariés) des 10 dernières années alors que l'inverse s'est produit en 2007 (3,1 % pour l'ensemble des salariés).



Ce graphique illustre aussi que, d'une manière générale, les conventions collectives touchant le secteur public engendrent des augmentations annuelles moyennes souvent plus faibles que celles du secteur privé. Au cours des 10 dernières années, il y a toutefois 4 années où ce ne fut pas le cas, soit en 1999, 2001, 2004 et 2007. Il s'agit d'années où le nombre de salariés du secteur public touchés par des renouvellements était relativement modeste.

Le taux de croissance des salaires négociés par secteur d'activité économique

Le tableau 1.4 illustre l'évolution des taux de croissance par année de renouvellement selon les grands secteurs d'activité économique, et ce, de 2000 à 2007. Les données détaillées pour chacun des sous-secteurs d'activité sont présentées au tableau B.1 de l'annexe B. Ces dernières doivent cependant être interprétées avec circonspection car certains groupes industriels ne comptent qu'un petit nombre de conventions.

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Industries primaires	2,2	2,3	2,1	2,4	1,8	-12,5	2,3	3
Industries manufacturières	2,9	2,5	3,7	2,6	2,5	2,2	2,1	1,8
Construction	5,4	3,3	2,9	-	1,9	2,3	-	3
Services	2,2	3	2,4	2,2	3,1	2,6	1,2	3,4
Secteur privé	2,7	2,9	3,2	2,6	2,2	2,4	2,1	2,7
Secteur public	2,2	3,1	2,4	2,1	3,2	2,4	1,1	3,6
Ensemble des salariés	2,3	3	2,5	2,4	2,3	2,4	1,3	3,1
Nombre de conventions	392	287	333	246	227	297	265	192
Nombre de salariés	568 001	168 825	493 670	92 325	136 743	107 421	374 937	221 654

Source : ministère du Travail du Québec.

En 2007, 5 ententes ont été renouvelées dans le secteur primaire, visant 867 salariés des industries sylvicoles et minières. Ces ententes ont résulté en une augmentation annuelle moyenne de 3 %, soit légèrement moins que celle observée pour l'ensemble des renouvellements (3,1 %). Il faut cependant souligner que l'on retrouve très peu de conventions dans ce secteur (14 en 2007), si bien que la représentativité des données est faible. Par exemple, le taux de croissance négatif (-12,5 %) observé en 2005 ne concerne que 2 renouvellements de convention dans l'industrie minière.

Dans le secteur de la fabrication, 95 ententes ont été renouvelées en 2007. Elles s'appliquaient à environ 22 000 salariés. Ces derniers ont obtenu une augmentation annuelle de 1,8 % pour la durée de leur convention, soit plus d'un point de pourcentage de moins que celle de l'ensemble des secteurs d'activité. Les difficultés auxquelles le secteur manufacturier québécois est confronté depuis quelques années ne sont sans doute pas étrangères à ce phénomène. On remarque d'ailleurs une diminution constante du taux de croissance des salaires négociés dans ce secteur depuis 2002.

Par ailleurs, 4 ententes ont été reconduites dans le secteur de la construction. Ces ententes, qui touchent environ 92 500 salariés, entraînent une croissance annuelle moyenne de 3 % des taux de salaire horaire.

Enfin, le secteur des services a vu pour sa part 88 de ses conventions renouvelées au cours de l'année 2007. Les quelque 106 000 salariés en cause ont obtenu une augmentation moyenne de 3,4 % par année, soit le plus haut taux observé en 2007, à l'exception des 18 conventions renouvelées dans le secteur public qui affichent un taux de croissance moyen de 3,6 %.

La croissance salariale dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur

La présente section fait état de la croissance salariale dans toutes les conventions collectives en vigueur en fin d'année civile, peu importe l'année de leur signature. L'indicateur utilisé est l'augmentation salariale en vigueur en décembre pour l'ensemble des salariés visés par une convention par rapport au taux en vigueur le même mois de l'année précédente.

Le tableau 2.1 présente cet indicateur pour les années 2002 à 2009 en fonction de diverses variables. Signalons que les taux indiqués pour les années 2008 et 2009 ne constituent pas des prévisions d'augmentation salariale pour les travailleurs syndiqués du Québec, mais bien les taux d'augmentation inscrits dans les conventions collectives où s'appliquent des clauses salariales au cours de ces deux années.

Tableau 2.1								
Variation annuelle du taux de salaire versé aux salariés syndiqués au Québec								
— Ensemble des conventions collectives en vigueur, 2002-2009, en pourcentage								
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008 (P)	2009 (P)
Ensemble des salariés	2,6	2,4	1,7	1,9	2,4	2,3	2,2	2,2
Cols bleus	2,6	2,5	1,8	2,4	2,7	2,5	2,5	2,6
Cols blancs	2,6	2,2	1,5	1,5	2,2	2,2	2	2
Secteur public	2,6	2,2	1,5	1,5	2,2	2,2	2	2
Municipal	2,6	0,8	2,2	2,4	2,4	2,3	2,2	2,4
Provincial	2,5	0,8	2,2	2,3	2,3	2,3	2	2,1
Fédéral	2,8	2,4	2,4	1,8	2,4	2,4	2	2
Secteur privé	2,6	2,5	1,9	2,5	2,7	2,5	2,5	2,6
Type de produits								
Biens	2,5	2,4	2,4	2,1	2,2	2,2	2,2	2,3
Construction	2,8	2,8	0,7	2,8	3,7	3,1	3,0	2,9
Services	2,6	2,3	2,4	2,6	2,4	2,4	2,2	2,3
Taille de l'unité								
500 salariés et plus	2,7	2,6	1,4	2,6	3,1	2,7	2,7	2,8
200 à 499 salariés	2,5	2,4	2,5	2,1	2,4	2,3	2,3	2,3
Moins de 200 salariés	2,3	2,4	2,4	2,5	2,3	2,3	2,2	2,3
Nombre de conventions	1 139	1 042	1 049	1 070	1 063	927	705	457
Nombre de salariés	823 791	413 215	775 454	764 588	760 579	733 417	679 841	596 144

(P) Données provisoires ne concernant que les conventions collectives qui ont des clauses salariales en vigueur au cours de ces années.

Source : ministère du Travail du Québec.

Pour l'année 2007, le nombre de conventions collectives ayant une clause salariale en vigueur en décembre, toujours selon notre univers d'analyse, s'établissait à 927 et visait 733 417 salariés. En décembre 2007, les clauses salariales des conventions collectives en vigueur comportaient une augmentation de 2,3 % par rapport à décembre 2006, en baisse d'un dixième de point de pourcentage comparativement à la même donnée pour l'année précédente. Les hausses salariales fixées dans les ententes en vigueur en fin d'années 2008 et 2009 s'établissent à 2,2 %. Près de 680 000 salariés sont visés par les conventions en vigueur en 2008 et quelque 596 000 en 2009.

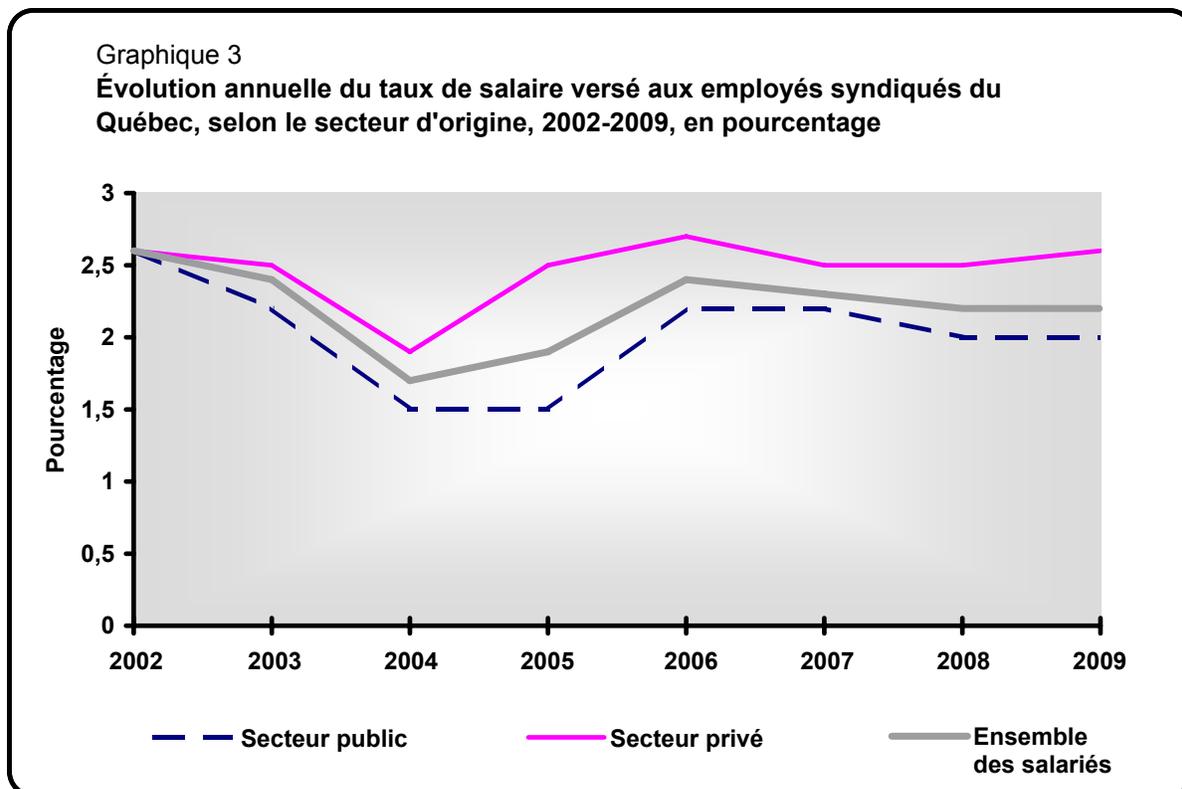
Ces augmentations nominales se traduisent pour l'ensemble des salariés, en tenant compte de l'inflation observée et prévue, par des gains réels de 0,8 % en 2007, 0,5 % en 2008 et aucun gain en 2009⁸.

Le tableau 2.1 présente également les augmentations salariales selon la taille des unités de négociation dans le secteur privé. On constate qu'en 2007 les grandes unités (500 salariés et plus) ont obtenu des augmentations salariales de 2,7 %, soit 0,4 point de pourcentage de plus que les unités de taille moyenne (200 à 499) et celles de petite taille (moins de 200). De 2002 à 2008, à quelques exceptions près, les hausses salariales étaient d'autant plus élevées que la taille de l'unité de négociation l'était.

8. Ces données ne figurent dans aucun tableau de la présente étude.

Selon le secteur d'origine (privé ou public)

Le graphique 3 illustre les données du tableau 2.1 pour les secteurs public et privé, ainsi que pour l'ensemble des salariés. On peut y constater une tendance générale à la baisse du taux de croissance des salaires négociés entre 2002 et 2004, suivie d'une tendance à la hausse jusqu'en 2006, puis d'une relative stabilité de 2006 à 2009.



Par ailleurs, durant ces années, les augmentations versées dans le secteur privé sont toujours plus élevées que celles du secteur public, à l'exception de l'année 2002 où elles sont identiques. De fait, le taux de croissance moyen⁹ pour la période de 2002 à 2009 est estimé à environ 1,7 % pour le secteur public, comparativement à 2,2 % pour le secteur privé, alors que la moyenne de l'ensemble des salariés se chiffre à 1,9 %.

Selon le secteur d'activité économique

Le tableau 2.2 présente les augmentations annuelles des taux de salaire réparties selon les grands groupes¹⁰ d'activité économique, de 2002 à 2009. En 2007, elles ont varié de 2,1 % dans le cas des industries manufacturières et du commerce, à plus de 3 % dans le secteur de la construction. Les secteurs présentant les meilleurs taux de croissance annuelle pour les années 2008 et 2009 sont ceux de la construction (environ 3 %) et des industries primaires (2,5 %). Les autres secteurs affichent des taux sensiblement analogues à la moyenne de l'ensemble des salariés qui se situe à 2,2 % pour les années 2008 et 2009.

9. Moyenne pondérée par le nombre de salariés.

10. Les données détaillées pour chacun des sous-groupes sont présentées au tableau B.2 de l'annexe B.

Tableau 2.2

Variation annuelle du taux de salaire versé aux employés syndiqués selon le secteur d'activité économique – Ensemble des conventions collectives en vigueur, 2002-2009, en pourcentage

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008 (P)	2009 (P)
Ensemble des salariés	2,6	2,4	1,7	1,9	2,4	2,3	2,2	2,2
Industries primaires	1,7	1,9	1,7	-2	1,7	2,7	2,5	2,5
Industries manufacturières	2,5	2,4	2,4	2,2	2,2	2,1	2,2	2,3
Construction	2,8	2,8	0,7	2,8	3,7	3,1	3	2,9
Transport, communications et autres services	2,7	2,2	2,4	2,3	2,5	2,2	2,1	2,0
Commerce	2,8	2,1	1,9	2,1	1,9	2,1	2,0	2,2
Finances, assurances et affaires immobilières	2,5	2,7	3,4	2,0	1,8	2,3	1,8	2,2
Services socioculturels, commerciaux et personnels	2,5	2,3	1,4	1,4	2,3	2,2	2,0	2,0
Administration publique	2,7	2,2	2,2	2,3	2,4	2,2	2,0	2,1

Source : ministère du Travail du Québec.

(P) = Prévisions.

Conclusion

Les renouvellements de convention collective intervenus en 2007 ont donné lieu à une croissance annuelle moyenne du taux de salaire de 3,1 % pour la durée des ententes, représentant la plus haute moyenne observée au cours des 10 dernières années. Il s'agit d'une hausse de 1,8 point de pourcentage par rapport à 2006 (1,3 %), dont la faible moyenne était notamment influencée par les données du secteur public¹¹.

Les hausses nominales des taux de salaire négociés en 2007 devraient apporter un gain réel moyen de 0,9 % aux salariés touchés, une fois soustraite l'augmentation du coût de la vie, et ce, pour la durée d'application des conventions collectives.

Par ailleurs, les augmentations de salaire versées dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur à la fin de l'année 2007 s'élevaient à 2,3 % par rapport au même mois de l'année précédente. Cette dernière donnée statistique peut être comparée aux différents indicateurs des hausses salariales de l'ensemble du marché du travail. Par exemple, selon l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail de Statistique Canada, la rémunération hebdomadaire moyenne, incluant les heures supplémentaires, a augmenté de 2,5 % au Québec en 2007¹².

D'ailleurs, il est intéressant de mettre en parallèle les résultats de notre analyse avec les données de cabinets d'experts-conseils en rémunération. L'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec publie chaque année une vaste étude sur la rémunération, avec la collaboration d'experts et d'analystes¹³. Pour l'année 2008, les huit cabinets participants ont indiqué une croissance moyenne des taux des échelles de salaire de 3,48 % au Canada et de 3,13 % au Québec. Pour

11. Les conditions salariales d'un bon nombre d'employés de ce secteur ont été fixées en décembre 2005 et ne prévoyaient pas d'augmentation pour les deux premières années des ententes.

12. Institut de la statistique du Québec, *État du marché du travail au Québec, le point en 2007*, [http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/remuneration/etat_marche_travail.htm], février 2008.

13. L'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec, *Prévisions salariales 2008* [<http://www.orhri.org/remuneration/2008>].

cette province, les hausses prévues les plus faibles se retrouvent dans le secteur manufacturier (2,94 %), alors que les plus élevées s'observent dans le secteur des technologies de l'information et des médias (3,43 %). Il importe de souligner que ces moyennes s'appliquent à l'ensemble du personnel, incluant les cadres de direction. Pour ce qui est du personnel syndiqué rémunéré à l'heure, la croissance moyenne des taux des échelles salariales pour l'année 2008 s'élève à 3,1 % au Canada et à 2,67 % au Québec.

En terminant, 4 tableaux figurent aux annexes A et B. Le tableau A.1 présente la croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention, selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement pour la période de 1994 à 2006. Le tableau A.2 précise le nombre de conventions collectives et de salariés visés selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement pour la même période. Le tableau B.1 montre, pour tous les sous-secteurs d'activité économique et les secteurs d'origine, la croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention de 2000 à 2007, par année de renouvellement. Enfin, pour ces mêmes secteurs, le tableau B.2 illustre l'évolution annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués pour l'ensemble des conventions collectives en vigueur, de 2002 à 2009.

ANNEXE A

Tableau A.1 Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 1998-2007, en pourcentage										
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Ensemble des salariés	1,6	2,5	2,3	3,0	2,5	2,4	2,3	2,4	1,3	3,1
Secteur public	1,5	3,2	2,2	3,1	2,4	2,1	3,2	2,4	1,1	3,6
Municipal	0,9	2,1	2,1	2,4	2,3	1,5	1,6	2,7	2,8	1,9
Provincial	1,6	2,4	2,3	2,6	2,4	2,0	3,9	1,6	1,1	3,6
Fédéral	1,9	4,2	1,9	3,5	2,6	3,1	3,1	2,7	2,5	-
Secteur privé	1,7	2,3	2,7	2,9	3,2	2,6	2,2	2,4	2,1	2,7
Par type de produits										
Biens	2,2	2,4	2,9	2,5	3,6	2,6	2,5	1,8	2,1	1,9
Construction	0,4	2,0	5,4	3,3	2,9	-	1,9	2,3	-	3,0
Services	1,0	2,7	2,3	2,6	2,7	2,5	2,9	2,9	2,3	2,2

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau A.2 Nombre de conventions collectives et de travailleurs visés selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 1998-2007										
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre de conventions										
Tous les secteurs	278	296	392	287	333	246	227	297	265	192
Secteur public	93	52	187	71	126	48	33	51	63	18
Municipal	51	24	47	29	10	8	7	22	14	4
Provincial	16	16	121	24	108	30	19	19	47	14
Fédéral	26	12	19	18	8	10	7	10	2	-
Secteur privé	185	244	205	216	207	198	194	246	202	174
<i>Par type de produits</i>										
Biens	114	143	127	134	119	129	99	152	125	100
Construction	1	5	1	5	2	-	4	2	-	4
Services	70	96	77	77	86	69	91	92	77	70
Nombre de salariés (en millier)										
Tous les secteurs	97,7	146,7	568,0	168,8	493,7	92,3	136,7	107,4	374,9	221,7
Secteur public	50,8	25,1	517,2	49,4	423,7	45,8	17,0	46,0	322,6	96,1
Municipal	16,6	6,5	17,7	6,4	0,9	9,7	2,8	5,8	2,8	0,5
Provincial	5,9	6,6	455,0	11,5	419,5	27,6	8,3	15,5	318,6	95,6
Fédéral	28,3	12,0	44,5	31,5	3,4	8,4	5,8	24,7	1,3	-
Secteur privé	46,9	121,6	50,8	119,4	70,0	46,6	119,8	61,5	52,3	125,6
Par type de produits										
Biens	28,3	40,1	30,3	34,0	39,8	31,0	22,0	32,3	36,4	23,0
Construction	0,7	53,3	1,1	65,4	0,3		79,9	1,1	-	92,6
Services	18,0	28,2	19,4	20,1	29,8	15,5	17,9	28,1	15,9	10,0

Source : ministère du Travail du Québec.

ANNEXE B

Tableau B.1								
Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention, selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine, par année de renouvellement, 2000-2007, en pourcentage								
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Ensemble des salariés	2,3	3	2,5	2,4	2,3	2,4	1,3	3,1
Secteur primaire	2,2	2,3	2,1	2,4	1,8	-12,5	2,3	3
Agriculture	1,9	5,9	3	-	-	-	-	-
Sylviculture	2,9	1,5	1,9	2,4	1,9	-	2,3	2,3
Mines et carrières	1,4	2,5	1,8	-	1,7	-12,5	-	3,2
Secteur manufacturier	2,9	2,5	3,7	2,6	2,5	2,2	2,1	1,8
Aliments	2,1	2,2	2,7	2,5	3,1	0,7	2,7	1,1
Boissons	2,5	2,1	-	2	2,1	1,8	2,1	1,3
Tabac	-	3	-	-	2,9	3	-	-
Caoutchouc et matières plastiques	3,1	1,9	1,7	3,4	4,9	2,3	2,2	2,1
Cuir	1,7	2,9	4,4	2,2	-	1,4	-	-
Textile	2,5	2,6	2,3	2,5	4,6	1,4	2,4	1,9
Habillement	2,9	1,5	1,1	1,9	-	0,3	0,1	1,9
Bois	1,9	2,5	2,9	3,6	2,5	2,2	2,7	2,2
Meuble	2,1	2,8	2	2,4	2,7	2,1	1,6	1,9
Papier	1	2	2	3,5	2,2	2,4	1,5	1,8
Imprimerie	2,6	2,5	1,7	1,8	2,7	2,1	2,1	2,5
1 ^{re} transformation des métaux	2,2	2,6	2,2	2,5	2,2	2,8	2,4	2,7
Produits en métal	2,8	3,3	2,3	1,7	2,6	3,4	2,8	-0,2
Machinerie	4,7	2,3	3,4	2,8	5	2,1	3	2,3
Matériel de transport	4,7	3	7,2	2,9	2	2,6	2,1	2,2
Produits électriques	4,6	4	3	2,2	0,7	1,9	2,2	1
Minéraux non métalliques	2,4	2,8	2,1	2,4	2,7	2,9	2,3	3,2
Produits du pétrole et du charbon	3,4	3,3	-	-	3,2	-	-	4,7
Industrie chimique	3	2,8	2,6	3,1	2,8	3,5	3,1	3,3
Autres industries manufacturières	2,6	1,8	2,8	3,8	2,1	1,8	0,3	1,3
Construction	5,4	3,3	2,9	-	1,9	2,3	-	3
Services	2,2	3	2,4	2,2	3,1	2,6	1,2	3,4
Transports et entreposage	2,4	2,7	2,1	1,3	2,2	2,9	2,3	2,6
Communications	1,7	3,1	3	1,9	2,8	2,4	1	-
Électricité, gaz et eau	2,8	-	2,7	2,1	2,2	1,3	1,9	1,8
Commerce de gros	2,6	2	4,8	2,3	2,7	2,1	1,7	0,3
Commerce de détail	2,2	2,4	2,2	2,5	2,3	2,7	2,5	2,4
Finances	1,7	2,5	2,4	2,2	3,4	2,9	2	2
Assurances	1,5	4,7	2	2,9	2,4	2	2,9	2,1
Immobilier	6,1	1,8	2,5	1,2	-	2,9	1	-
Services aux entreprises	2,3	2,4	2,2	3,5	2,1	2,9	3,1	3,9
Administration publique								
fédérale	2,1	3,5	2,9	3,8	3,5	2,8	-	-
provinciale	1,9	3,1	2,2	2	-	3,8	0,9	-
municipale	1,9	2,3	2,6	1,5	2,2	2,9	3	1,8
Enseignement	2,6	2,2	2,5	1,6	4,3	1,4	1,8	3,6
Services médicaux et sociaux	2,1	3,3	2,2	2	3,9	1,5	0,8	2,8
Hébergement	3,5	3,6	3,5	6,1	3,3	4,1	3,3	2,9
Restauration	2,9	2,4	2,6	0,6	2	3	2	1
Autres services	2,5	2,3	4,4	3	3,8	2,6	2,9	2,8
Secteur public	2,2	3,1	2,4	2,1	3,2	2,4	1,1	3,6
Secteur privé	2,7	2,9	3,2	2,6	2,2	2,4	2,1	2,7
Nombre de conventions	392	287	333	246	227	297	265	192
Nombre de salariés	568 001	168 825	493 670	92 325	136 743	107 421	374 937	221 654

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau B.2

Taux de croissance annuel moyen du salaire versé aux employés syndiqués selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine**– Ensemble des conventions collectives en vigueur, 2002-2009, en pourcentage**

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008 (P)	2009 (P)
Ensemble des salariés	2,6	2,4	1,7	1,9	2,4	2,3	2,2	2,2
Secteur primaire	1,7	1,9	1,7	-2	1,7	2,7	2,5	2,5
Agriculture	1	1	1	1,2	1,5	-	-	-
Sylviculture	1,7	2,5	2,2	2,2	2,3	2,1	2,1	1,9
Mines et carrières	1,7	1,3	1,1	-7,2	1,4	3,1	2,8	2,7
Secteur manufacturier	2,5	2,4	2,4	2,2	2,2	2,1	2,2	2,3
Aliments	2,3	2,2	2,2	1,6	2,2	1,5	1,8	1,9
Boissons	2,7	1,7	2,3	1,8	2,1	1,9	2	2,2
Tabac	3,1	4,1	3,1	3	3	2,6	3	2,7
Caoutchouc, matières plastiques	3,1	3	3,1	2,5	2,3	2,2	2,7	2,7
Cuir	2,3	2,9	2,7	2,1	2,7	1,7	2	-
Textile	2,5	2,4	1,6	2,7	2,3	2,4	2,4	1,8
Habillement	1,1	1,3	1,2	1,4	0,6	0,5	0,4	1,8
Bois	2,3	2,5	2,5	2,6	2,4	2,3	2,3	2,3
Meuble	2,3	2	2,5	2,9	1,7	1,6	1,7	1,5
Papier	2,1	2	2,4	2,2	1,8	1,9	1,9	2
Imprimerie	2,1	2,4	2,7	2,1	2,5	2,7	2,6	1,7
1 ^{re} transformation des métaux	2,5	2,1	2,2	2,6	2	2,4	2,4	2,9
Produits en métal	2,6	2,6	2,6	3,1	2,3	2,4	2,6	2,7
Machinerie	3	2,4	2,4	2,6	2,6	2,5	2,4	2,5
Matériel de transport	3,4	3	3,1	1,6	2,8	2,9	2,7	2,9
Produits électriques	3,1	2,7	1,9	2,4	2,1	1,6	2,4	2,1
Minéraux non métallique	2,2	2,4	2,4	2,8	2,8	2,9	3	2,9
Produits du pétrole et du charbon	3,2	3	3	3,5	3	5	4,5	4,5
Industrie chimique	2,5	2,7	2,6	3,2	2,9	3,9	1,3	2,9
Autres industries manufacturières	2,8	5	2,1	2,3	2,2	1,8	1,6	2,4
Construction	2,8	2,8	0,7	2,8	3,7	3,1	3	2,9
Services								
Transports et entreposage	2,4	1,6	2,4	2,6	2,7	2,3	2,3	2,2
Communications	2,6	2,1	2,9	2,4	2,6	2,4	2,2	1,6
Électricité, gaz et eau	3	3	2	2	2,2	2	2	2,1
Commerce de gros	4	2,5	1,7	1,9	2	2,1	2,1	2,4
Commerce de détail	1,9	1,9	2,1	2,2	1,9	2,1	2	2,1
Finances	2,5	3	3,8	2	1,6	2,3	2	2,1
Assurances	2,9	2,7	3	2,8	2,8	3,2	1	2,3
Immobilier	1,6	1,2	1,7	0,4	1,3	1,3	2	2
Services aux entreprises	1,7	2,3	2,1	2,4	2,3	3,1	2,6	2,5
Administration publique								
fédérale	2,9	3,3	2,3	2,4	2,5	-	-	-
provinciale	2,6	2	0	0	2,4	1,1	2	2
municipale	2,5	0,8	2,2	2,3	2,3	2,3	2	2,1
Enseignement	2,5	1,5	3,1	3	2,5	2,4	2	2
Services médicaux et sociaux	2,5	2,4	0	0	2	2	2	2
Hébergement	3,1	3	3,8	3,8	3,5	3,7	3	3,3
Restauration	2,5	0,8	2,3	2,3	2,1	2	1,8	1,5
Autres services	2,5	2,9	1,6	2,7	2,8	2,5	2,6	2,7
Secteur public	2,6	2,2	1,5	1,5	2,2	2,2	2	2
Secteur privé	2,6	2,5	1,9	2,5	2,7	2,5	2,5	2,6
Nombre de conventions	1 139	1 042	1 049	1 070	1 063	927	705	457
Nombre de salariés	823 791	413 215	775 454	764 588	760 579	733 417	679 841	596 144

(P) Données provisoires ne concernant que les conventions collectives qui ont des clauses salariales en vigueur au cours de ces années.

Source : ministère du Travail du Québec.

Notes techniques

1. Types de mesure

Le suivi de l'aspect salarial des négociations de convention collective au Québec vise deux objectifs : comparer les résultats des renouvellements de convention collective et mesurer l'évolution annuelle des gains salariaux des employés syndiqués. Pour ce faire, deux indicateurs ont été développés, l'un dit prévisionnel et portant sur la variation des taux de salaire en cours de convention, l'autre dit tendanciel et mesurant la variation des taux de salaire à la fin de l'année civile. Les résultats obtenus à l'égard de chacune des unités de négociation sont pondérés par le nombre de salariés visés afin de produire la statistique d'ensemble.

Indicateur prévisionnel

L'indicateur prévisionnel, publié depuis 1983, permet de comparer entre eux les renouvellements de convention collective à l'aide du taux de croissance annuel moyen du taux de salaire versé à des salariés permanents à temps complet. Il permet de diffuser les résultats des dernières négociations pour les prochaines années. Il fait abstraction des heures supplémentaires et tient compte de la variation du nombre hebdomadaire d'heures de travail de même que du versement de montants forfaitaires, pourvu qu'ils puissent être ramenés sur une base horaire.

Les tableaux 1.2 à 1.4 et A.1 présentent les statistiques de l'indicateur prévisionnel basé sur l'emploi modal, en utilisant la méthode de calcul dite des gains appliquée au taux de salaire versé ; si une classe salariale est de type à taux multiples, le taux maximum est retenu.

Indicateur tendanciel

L'indicateur tendanciel requiert le calcul du taux d'augmentation trimestriel ou annuel d'un taux de salaire pour chacune des unités de négociation. Il nécessite le suivi du même emploi d'un renouvellement de convention à l'autre ; la date d'entrée en vigueur ou celle de la signature importe peu. Il présente les données sur l'évolution trimestrielle ou annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués visés par une clause salariale en vigueur. Il fait abstraction des heures supplémentaires et tient compte de la variation du nombre hebdomadaire d'heures de travail de même que du versement de montants forfaitaires, pourvu qu'ils puissent être ramenés sur une base horaire.

Les tableaux statistiques 2.1 et 2.2 présentent les résultats de l'indicateur tendanciel basé sur l'emploi modal. Les calculs sont effectués à l'aide de la méthode dite des taux. Si une classe salariale est de type à taux multiples, le taux maximum est retenu. Les données sur l'indicateur tendanciel débutent avec l'année 1986.

2. Unités de négociation

L'ensemble de référence est constitué des unités de négociation dont la convention collective s'applique à 100 salariés cols bleus et plus ou à 50 cols blancs et plus. Une unité de négociation est dite mixte lorsqu'elle regroupe au moins 100 cols bleus et 50 cols blancs.

Les négociations de l'ensemble de référence sont régies par l'une des lois suivantes : le Code du travail du Québec, la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic, la Loi sur la fonction publique, la Loi sur le régime syndical applicable à la Sûreté du Québec, le Code canadien du travail et la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique du Canada.

Secteur d'origine

Le secteur public regroupe l'ensemble des unités de négociation des sous-secteurs municipal, provincial et fédéral ; le secteur privé comprend les autres unités.

La codification des sous-secteurs publics municipal et provincial est basée sur la définition de l'univers du secteur public québécois de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Les unités du sous-secteur public fédéral sont codifiées à la manière de l'ISQ.

Les administrations publiques municipales englobent les municipalités locales et régionales comme les communautés urbaines et régionales et les municipalités régionales de comté. L'administration publique provinciale se compose de trois catégories : le gouvernement du Québec (ministères et fonds spéciaux), les institutions publiques d'éducation, ainsi que les institutions publiques de santé et de services sociaux. L'administration publique fédérale au Québec comprend les ministères et les fonds spéciaux du gouvernement du Canada.

La catégorie « entreprises » des sous-secteurs fédéral et provincial réunit les unités de négociation des entreprises publiques.

En ce qui a trait au sous-secteur municipal, le fichier du ministère du Travail inclut les unités des commissions de transport en commun et des réseaux municipaux de distribution d'électricité.

Secteur d'activité

La codification de l'unité de négociation selon le secteur d'activité économique est basée sur la Classification des activités économiques du Québec de 1984 réalisée par l'ISQ ; elle s'inspire largement de la Classification type des industries de 1980 de Statistique Canada.

Type de produits

Les salariés d'une unité de négociation qui travaillent dans les secteurs primaire, manufacturier ou celui de la construction produisent des biens, alors que les autres produisent des services.

Taille de l'unité

Une grande unité de négociation comprend 500 salariés et plus, une moyenne en regroupe de 200 à 499 et une petite, moins de 200.

3. Classes salariales

Pour chaque unité de négociation, deux classes salariales sont échantillonnées à partir de la structure salariale, soit les classes inférieure et modale. La première représente celle la plus faiblement rémunérée et la seconde, celle qui regroupe le plus grand nombre de salariés. La classe inférieure est déterminée à partir de la clause salariale de la convention collective, alors que la classe modale est obtenue par enquête téléphonique.

Si l'unité de négociation est mixte, quatre classes salariales sont alors échantillonnées : deux pour les cols bleus et deux pour les cols blancs. Cependant, pour le calcul des indicateurs prévisionnels et tendanciels, seule la classe modale est utilisée.

Taux de salaire

De chaque classe sont exclus le ou les taux de salaire qui ne correspondent pas à la rémunération des employés qualifiés. Lorsqu'une classe ne contient qu'un seul taux, elle est dite à taux unique. Lorsqu'une classe présente un ensemble de taux de salaire croissant selon l'expérience ou le mérite, elle est dite à

taux multiples ; dans ce cas, les taux minimum et maximum sont retenus. Le premier correspond au taux d'entrée pour l'employé répondant aux exigences minimales de qualification et le second, au taux de salaire de l'employé pleinement qualifié. Cependant, pour le calcul des indicateurs prévisionnel et tendanciel, seul le taux de salaire maximum est utilisé dans le cas des classes salariales à taux multiples.

4. Taux de salaire versé

Le taux de salaire versé comprend l'augmentation générale, le versement lié à l'inflation, qu'il soit intégré ou non à la classe salariale, de même que tout versement considéré comme montant forfaitaire, pourvu que ce dernier puisse être converti sur une base horaire. La présence d'un montant non intégré à la classe salariale dépend de la politique d'augmentation des salaires de l'employeur ; elle rend ce taux supérieur à celui de la classe salariale.

Le taux de salaire versé s'exprime en dollars courants ; il s'agit d'un taux nominal. Le taux de salaire réel correspond au taux de salaire nominal divisé par l'indice des prix à la consommation (IPC). Dans le tableau 1.3, on utilise l'indice des prix à la consommation du Québec (1992 = 100) pour obtenir les salaires réels.

Clause d'indexation à l'IPC

Lorsque les données de Statistique Canada sur le taux d'inflation ne sont pas encore disponibles, les conventions collectives comportant une clause d'indexation salariale sont codifiées à l'aide d'hypothèses sur l'évolution future de l'IPC. Dans le présent article, les taux d'inflation prévus pour le Canada sont de 1,7 % en 2008, 2,1 % en 2009, 2,3 % en 2010, 2,7 % en 2011 et 2,2 % en 2012. En plus des données pour le Canada, des prévisions annuelles concernant le Québec sont également utilisées et servent à la mise à jour des prévisions pour les IPC du Québec, de Montréal et de la ville de Québec. Les taux d'inflation prévus pour le Québec sont de 1,7 % en 2008, 2,2 % en 2009, 2,3 % en 2010, 2,5 % en 2011 et 2,1 % en 2012. Pour chacun des mois de la première année de prévision, les données publiées par Statistique Canada sont intégrées à la fin de chaque trimestre. L'IPC de la première année est une moyenne des données mensuelles prévues et de celles observées. Pour les autres années, les hypothèses d'inflation annuelle proviennent du Mouvement Desjardins¹⁴. Ces hypothèses sont révisées deux fois par année.

5. Méthodes de calcul

L'indicateur prévisionnel utilise la méthode des gains tandis que les calculs de l'indicateur tendanciel sont effectués à l'aide de la méthode des taux.

Méthode des taux

Le calcul de l'augmentation annuelle des taux de salaire négociés par cette méthode s'effectue à l'aide du taux de salaire horaire en vigueur au mois de décembre. Pour chaque unité de négociation, elle compare le taux du mois de décembre de l'année visée (S_{12}) avec celui en vigueur au mois de décembre de l'année antérieure (S_0) ; l'expression suivante fournit le taux d'augmentation annuel (t) du taux de salaire horaire en vigueur à la fin de l'année civile :

$$\frac{S_{12}}{S_0} = 1 + t$$

14. Fédération des caisses Desjardins du Québec, *Prévisions économiques et financières*, volume 12, hiver 2008.

Le taux d'augmentation trimestriel se calcule à l'aide du taux de salaire horaire en vigueur au dernier mois du trimestre. Par exemple, si l'on connaît le taux de salaire en vigueur au mois de mars (S_3) et celui en vigueur au mois de juin (S_6), nous pouvons calculer, pour chaque unité de négociation, la hausse (r) au cours du deuxième trimestre de la manière suivante :

$$\frac{S_6}{S_3} = 1 + r$$

Méthode des gains

Le calcul de la croissance des taux de salaire négociés par la méthode des gains tient compte de la distribution temporelle de toutes les augmentations survenues à partir du début de la période.

Plus les hausses sont éloignées du début de la période, plus le taux de croissance est faible, et inversement.

Par exemple, si la période est d'une durée de trois ans et si l'on dispose du taux de salaire horaire en vigueur chaque mois (S_j ; $j = 1, \dots, 36$), l'analyse de l'évolution du taux de salaire horaire moyen de chacune des années (W_i ; $i = 1, 2, 3$) par rapport à celui de l'année précédant la période (W_0) fournira le taux de croissance recherché :

$$N = 36$$

$$\sum S_j = 12(W_1 + W_2 + W_3)$$

On peut en effet calculer la croissance salariale en cours de convention à l'aide de l'équation suivante :

$$N = 36$$

$$\frac{\sum S_j}{12W_0} = \frac{W_1}{W_0} + \frac{W_2}{W_0} + \frac{W_3}{W_0}$$

Le premier terme du membre de droite de l'équation correspond à $(1 + g_1)$ et g_1 , au taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en première année. Le deuxième terme correspond à $(1 + g_1) \times (1 + g_2)$ et g_2 , au taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en deuxième année. On devine que le troisième terme correspond à une expression comprenant g_3 , le taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en troisième année.

On trouvera le taux de croissance annuel moyen (g) de la période en solutionnant l'équation suivante :

$$N = 36$$

$$\frac{\sum S_j}{12W_0} = (1 + g) + (1 + g)^2 + (1 + g)^3$$

Le tableau suivant permet d'illustrer les deux méthodes. Considérons une clause salariale d'une durée de trois ans dont les taux de salaire ont augmenté lors de l'entrée en vigueur de la convention et, par la suite, tous les douze mois. Examinons trois façons différentes d'étaler les augmentations annuelles du taux de salaire.

La première (A) présente un étalement uniforme, la deuxième (B) indique une accélération de la croissance en cours de convention et la troisième (C), une décélération.

Le calcul de la croissance des taux de salaire négociés, effectué à l'aide de la méthode des taux, donne un taux annuel moyen de 5 % dans les trois situations, alors que celui réalisé à l'aide de la méthode des gains précise que C présente une croissance plus forte des taux de salaire en cours de convention et que B enregistre une croissance moindre.

Clause salariale	Taux de salaire horaire (\$)	Taux de croissance salariale (%)			Taux de salaire horaire (\$)	Taux de croissance salariale annuel moyen (%)
		1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année		
	W_0	g_1	g_2	g_3	W_3	g
A	10 \$	5,0	5,0	5,0	11,58 \$	5,0
B	10 \$	2,5	2,5	10,0	11,56 \$	3,8
C	10 \$	10,0	2,5	2,5	11,56 \$	6,1

6. Révision des données

Les données présentées sont sujettes à une révision d'un trimestre à l'autre puisqu'un certain nombre de conventions ne sont disponibles qu'après la date de publication des résultats trimestriels. Par ailleurs, le remplacement des résultats prévus de l'IPC par des données de l'enquête de Statistique Canada (voir ci-dessus dans Clause d'indexation à l'IPC) peut occasionner une révision des données déjà publiées.